



Compte rendu de l'Assemblée générale de ProNaturA France (par visioconférence) 15 mai 2021

Présents :

* Membres du Conseil d'administration : Danièle Marien, Catherine Bastide, Philippe Ancelot (représentant la Fédération Française d'Aquariophilie), Jean-Emmanuel Eglin, Christian Lafon et Jean-Jacques Lorrin, tous membres du Conseil d'administration

* Agnès Billière.

Excusé :

Jean-Jacques Eckert

La réunion débute à 14h05

Rapport moral du Président

Ce rapport était joint à la convocation.

Bilan financier du Trésorier

Ce rapport était joint à la convocation.

Au 31/12/2020, le compte sur livret est crédité de 18217,17 €; le compte courant de 5170,32 €.

Proposition de loi 3661

Le Président regrette le manque d'implication de nombreux représentants des éleveurs qui sont pourtant concernés dans cette affaire. Le manque de soutien et d'aide s'est fait lourdement ressentir.

L'étude de cette proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, n'est pas, à ce jour, programmée par le Sénat. Il n'est pas certain qu'elle soit programmée, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'agriculture, s'étant prononcé, en séance, contre cette proposition de loi.

27 associations/professionnels se sont ligüés avec ProNaturA ce qui apporte un certain poids à nos actions.

J.J. Lorrin s'étonne du peu d'implication des professionnels qui sont concernés au premier degré. La PRODAF, par exemple, n'a pas rejoint le mouvement.

PA pense que ce syndicat a agi plus directement au niveau des ministères et précise qu'il y a eu des actions séparées d'organisations diverses.

CB estime que dans cette proposition de loi « il y a des choses hallucinantes ». Elle s'est mise en réserve pour des raisons personnelles mais s'engage à se réinvestir dès que possible dans les actions de ProNaturA.

PA rappelle que nous avons eu pas mal d'entretiens avec des Sénateurs. Certains étaient surpris qu'une telle proposition de loi ait été adoptée par les Députés l'estimant quelquefois anti-démocratique. Il estime que si nous « lâchons du lest » sur cette proposition de loi, les animalistes vont exiger encore plus. Ils ne s'en cachent pas, pour eux c'est une première étape.

CB rappelle que le but des animalistes est la suppression des élevages et des animaux domestiques et de compagnie. Pendant que l'on travaillait sur cette PDL, nous avons découvert un rapport de la Députée Degois (146 pages), catastrophique pour les éleveurs d'animaux de compagnie. Ce rapport, destiné à préparer une réglementation européenne, est totalement à charge. Pas une seule association d'éleveur n'a été contactée ; seules des associations animalistes l'ont été. PA a pris contact avec des associations aquariophiles allemandes, belges et autrichiennes qui ont-elles même des contacts avec les éleveurs de leurs pays, toutes activités confondues.

Modification des statuts et du règlement intérieur

Certaines personnes n'ont pas reçu les propositions. De ce fait, ce point est reporté à une Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 mai.

JJL va renvoyer les textes et PA demande aux membres du CA de faire part de leurs observations avant cette réunion.

Cotisations 2022

L'AG approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

1/ Éleveur individuel : 20 € sans abonnement revue - 35 € avec abonnement revue

2/ Association locale, clubs de races, associations spécialisées jusque 150 membres : 30 € > 150 membres : 70 €. Ces associations sont automatiquement abonnées la revue.

3/ Association nationale, groupement d'associations, Fédération : 300 € avec abonnement revue.

4/ Commerces et entreprises : 150 € avec abonnement revue.

5/ Groupement d'entreprises, enseignes nationales/internationales franchisées : 300 € avec abonnement revue.

6/ Abonnement revue supplémentaire (annuel – 3 revues) : 24 €.

Le titre de partenaire sera décerné à toute structure qui règle une cotisation égale, au minimum, à 150 fois la cotisation d'un éleveur individuel sans abonnement revue. (3000 € actuellement).

DM propose son aide pour contacter les firmes qui pourraient devenir partenaires telles Virbac par exemple.

Questions diverses

Réunions du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV)

Elle se tiennent toujours environ tous les 3 mois en visio. PA y participe. Les sujets actuellement abordés ne concernent pas les éleveurs d'animaux de compagnie.

Projet d'arrêté concernant les manifestations animalières

Ce projet d'arrêté a été mis en sommeil mais pourrait être abordé prochainement. Ce projet est, en l'état inapplicable ; il est par exemple impossible d'avoir un vétérinaire sur place 24/24h ne serait-ce qu'en regard du droit du travail. CB précise que la présence permanente d'un vétérinaire n'est même pas obligatoire lors des concours hippiques. De plus, s'il n'y a plus de possibilité d'échanges, de vente et de transport, les manifestations animalières sont condamnées. JEE rappelle que, puisqu'il n'y a plus de possibilité de transport des volailles, la seule façon de les sauvegarder est de s'échanger des œufs y compris par la poste. L'effectifs des aviculteurs sont en chute libre. Depuis 2015 il n'y a pratiquement pas eu d'expositions d'aviculture, les rentrées financières n'existent plus et les éleveurs abandonnent.

Revue

JEE estime qu'elle est la vitrine de ProNaturA. Il propose de la diffuser dans les écoles et collèges (CDI). CB se renseigne sur les possibilités.

DM pense qu'il serait intéressant de cibler les fermes pédagogiques. JEE s'en occupe.

Pour JLL, il y a énormément de chose à faire mais on se heurte crucialement au manque d'articles mais également, plus généralement, au « manque de bras ». Il a expédié des dizaines de demandes sans beaucoup de résultats.

L'Assemblée générale est close à 15h40.